



## MES DÉCHETS J'EN SUIS RESPONSABLE !

Comme l'eau ou l'électricité,  
j'apprends à bien les gérer.

## LE MOT DU MAIRE

Chère Madame, Cher Monsieur,

Il y a plus de trois ans, la CREA (*aujourd'hui Métropole*) mettait en place un programme dit de « réduction et maîtrise des déchets ». Un programme visant à réduire le volume de déchets et à maîtriser les coûts de la collecte, coût que le respect des multiples normes et réglementations pour le traitement et le recyclage des déchets rend toujours de plus en plus élevé.

La mise en œuvre de ce programme sur les différentes communes de la Métropole s'est faite progressivement. Il a fallu en effet tenir compte des contraintes de réorganisation ainsi que des marchés publics de collecte encore en vigueur dans certains secteurs. C'est la raison pour laquelle Bonsecours restait sur un dispositif de collecte spécifique n'intégrant pas les changements déjà en place dans la plupart des communes de la Métropole.

En 2016, le marché global de la collecte des déchets est arrivé à expiration. La Métropole a donc dû procéder à son renouvellement par appel d'offres pour l'ensemble de son territoire. Juridiquement et techniquement, l'élaboration de ce nouveau marché devait bien sûr fixer des pratiques de collecte uniques et identiques pour toutes les communes. C'est donc dans le cadre de ces règles harmonisées que Bonsecours va désormais s'inscrire dans le dispositif de collecte initié en 2013.

Les éléments de ce nouveau dispositif vous sont présentés dans ce « Flash Info ».

J'ai en effet souhaité les porter à votre connaissance dans un document municipal spécifique afin de sensibiliser au mieux les bonauxiliens aux changements qui entreront en vigueur dès le 3 octobre 2016. Parallèlement, la Métropole vous a elle aussi adressé un dépliant explicatif.

J'ai bien conscience du changement d'habitudes que cela va engendrer. Mais soyez assurés qu'il s'agit là d'un enjeu que nous devons tous relever pour parvenir à maîtriser le coût financier de la collecte des déchets.

Les services de la Ville de Bonsecours, avec bien sûr ceux de la Métropole, restent à votre disposition pour répondre au mieux à vos interrogations, à vos préoccupations et pour vous apporter les solutions les plus adaptées aux situations particulières et spécifiques.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre participation dans la mise en place efficace de ce nouveau dispositif de collecte des déchets à Bonsecours.

À PARTIR DU 3 OCTOBRE 2016

LA COLLECTE DES DÉCHETS

ÉVOLUE

Votre Maire  
Laurent GRELAUD



## MES DÉCHETS J'EN SUIS RESPONSABLE !

Comme l'eau ou l'électricité,  
j'apprends à bien les gérer.

## La collecte de vos déchets change :

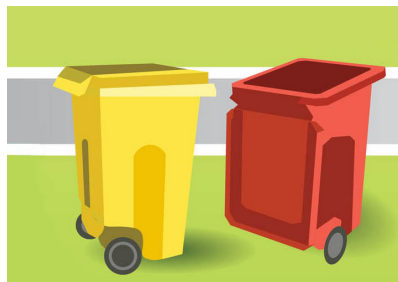
À partir du 3 octobre, la Métropole fait évoluer la collecte des déchets sur Bonsecours.

Les changements porteront sur :

- > la conteneurisation pour les ordures ménagères
- > la fréquence de collecte pour les ordures ménagères
- > l'apport volontaire pour la collecte du verre

## Collecter autrement vos déchets pour :

- réduire le coût en réduisant le nombre de collectes.
- réduire les nuisances engendrées par les sacs plastique (sacs éventrés au bord des routes, sacs qui jonchent les trottoirs...).
- améliorer les conditions de travail des agents en charge de la collecte et être en conformité avec les textes réglementaires en vigueur liés à la prévention des risques professionnels.
- maintenir un service de qualité tout en maîtrisant les dépenses.
- harmoniser les modes de collecte sur l'ensemble du territoire de la Métropole.



## 1 LA CONTENEURISATION DES BACS POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Du 21 au 30 septembre  
des bacs gris seront livrés à votre domicile.

**Le principe de la conteneurisation va être mis en place dans les semaines à venir. Il consiste à doter les foyers en habitat pavillonnaire de bacs individuels.**

Un agent accrédité de la société CITEC vous livrera le bac gris à domicile accompagné d'un guide d'utilisation.

Si vous êtes absent, le bac sera soit déposé devant chez vous, soit laissé à votre voisin. À défaut, un avis de passage sera mis dans votre boîte aux lettres. Il vous suffira alors d'appeler le numéro de téléphone indiqué sur l'avis de passage pour convenir d'un rendez-vous de livraison. Vous pourrez utiliser votre bac dès sa livraison.



À partir du 3 octobre, l'utilisation du bac sera obligatoire pour le ramassage de vos ordures ménagères, sauf si vous faites partie des cas particuliers.

Les papiers et emballages seront quant à eux toujours collectés dans les sacs jaunes, et les déchets végétaux dans les sacs transparents.

## Cas particuliers :

En raison de contraintes techniques, d'exigences de sécurité ou de configuration géographique des lieux (pentes, étroitesse des trottoirs, absence de cour, de garage, de jardin...), certains secteurs ne pourront pas être équipés de bacs. Ceux-ci continueront à être collectés en sacs gris et bénéficieront, comme actuellement, de la distribution des sacs organisée par la Métropole en début d'année.

La Métropole finalisera définitivement dans les semaines à venir, la liste des rues/squares/habitations susceptibles de ne pouvoir bénéficier de conteneur.



## 2 LA FRÉQUENCE DE COLLECTE RÉDUCTION DE LA FRÉQUENCE

À partir du 3 octobre, les ordures ménagères seront collectées une fois par semaine.

À partir du 3 octobre prochain, les ordures ménagères seront collectées uniquement le vendredi.

### Cas particuliers :

La collecte des déchets sera maintenue à la fréquence actuelle (mardi et vendredi) pour les cas suivants :

- habitat collectif de 10 logements et plus
- certaines voies en situation particulière (configuration, présence de commerces...) : route de Paris, rue de Thuringe, sente du Raidillon, Tilleuls (Chemin, Impasse, Sente), Noyers (Chemin, Impasse, Sente).

À partir du 3 octobre la fréquence de ramassage s'effectuera donc comme suit :

Habitat individuel	Collectif (- de 10 logements)	Collectif (10 logements et +)	Voies citées ci-dessus
Collecte <u>une fois</u> par semaine le vendredi	Collecte <u>une fois</u> par semaine le vendredi	Collecte <u>deux fois</u> par semaine le mardi et vendredi	Collecte <u>deux fois</u> par semaine le mardi et vendredi



## 3 LA COLLECTE DU VERRE UN APPORT VOLONTAIRE

Les colonnes d'apport volontaire remplaceront la collecte du verre en porte à porte.

Le 26 septembre 2016 aura lieu le dernier ramassage en porte à porte des bannettes à verre dans toute la commune.

Après cette date, bouteilles, bocaux et pots en verre seront à déposer aux points d'apport volontaire. Tous les types d'habitats sans exception sont concernés par ce changement.

- ▶ Les habitations individuelles pourront néanmoins conserver les bannettes vertes pour leur seul usage personnel mais en aucun cas pour celui de la collecte.
- ▶ Les bacs pour le verre actuellement entreposés dans les habitats collectifs seront récupérés par les services de la Métropole.

### Liste des lieux d'implantation des colonnes d'apport volontaire

Au total, 13 colonnes vont être implantées sur la commune :

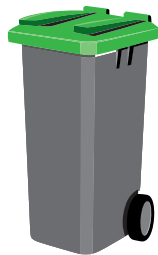
- Sur le parking du Super U (2 colonnes)
- Résidence des Hautes Bruyères (1 colonne)
- Place Georges Loquet (1 colonne)
- Rue Camille Saint-Saëns, sur le parking du stade de football (2 colonnes réparties à chaque extrémité du parking)
- Rue Boieldieu, à l'angle de la route de Paris (1 colonne)
- Rue de la République, sur le parking face à la rue de Thuringe (1 colonne)
- Parking du stade du Bol d'Air (1 colonne)
- Route de Paris, à l'angle de l'impasse des Noyers (1 colonne)
- Avenue des Aigles, à l'entrée du plateau des Aigles (1 colonne)
- Square Jacques Toutain (2 colonnes au niveau du n°4 et n°8)  
Une 3<sup>e</sup> colonne est à l'étude.

# COMMENT BIEN GÉRER SES DÉCHETS ?

## LES ORDURES MÉNAGÈRES

À mettre dans des sacs bien fermés dans le conteneur

Collectées le vendredi  
+ le mardi pour cas particuliers

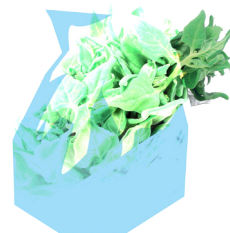


## LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Dispositif inchangé pour le moment

À déposer dans les sacs transparents non fermés

Collectés le mardi  
Selon calendrier établi par la Métropole



## LES PAPIERS ET EMBALLAGES

Dispositif inchangé

À déposer vidés de leur contenu en vrac dans les sacs jaunes

Collectés le vendredi



## LE VERRE

À déposer sans bouchon, ni couvercle

Dans les colonnes d'apport volontaire situées dans la commune



## LES BONS RÉFLEXES

Pour conserver un cadre de vie agréable :

- Ne laissez pas vos bacs en permanence sur la voie publique.
- Ne sortez pas vos déchets en dehors des horaires et jours de collecte.
- Ne déposez pas vos déchets au pied des colonnes d'apport volontaire.
- Déposez votre verre dans les colonnes d'apport volontaire entre 8h et 20h uniquement.



Une question concernant la collecte ?  
Un problème avec votre bac ?  
Contactez la Métropole.

## LES ENCOMBRANTS

Ce sont les objets volumineux non polluants tels que les meubles, la ferraille, les sanitaires, les jouets, la laine de verre, la literie, les palettes...

Pour s'en débarrasser :

- les donner à des associations (Emmaüs, Résistes...)
- les déposer dans les déchetteries de la Métropole
- contacter le service gratuit d'enlèvement des encombrants sur rendez-vous (0800 021 021)

## LES TEXTILES, LINGE, CHAUSSURES (TLC)

Ne jetez plus vos textiles usagés à la poubelle. Offrez-leur une seconde vie en les déposant dans les conteneurs appropriés.

Où trouver les colonnes ?

Dans les 16 déchetteries de la Métropole et sur le territoire de la Métropole.  
Renseignements au 0800 021 021.

Colonne TLC à Bonsecours :

2 rue E. Achavanne, parking du Super U

- Les TLC doivent être lavés et secs, enfermés dans un sac plastique de 50l maxi.

- Les chaussures doivent être attachées par paire.

- Les couettes, coussins, oreillers ainsi que les TLC utilisés pour le ménage, la peinture ou le bricolage sont à jeter en ordures ménagères.

## LES LAMPES

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole poubelle barrée signifiant qu'elles ne doivent ni être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.

Où déposer vos lampes usagées ? En magasin (liste sur [www.malampe.org](http://www.malampe.org)) ou en déchetterie.